

Cimetière

La famille des personnes dont les cendres seront déposées au jardin du souvenir aura dorénavant toute latitude pour graver ou non le nom du défunt (à ses frais) sur la plaque commémorative.

Parc de la mairie

Tous les jeux nouveaux qui pourront être ajoutés le seront dans la partie du parc contiguë au parking qui sera réalisé cet automne. Le reste du parc sera aménagé ultérieurement en jardin public, après avis de divers professionnels.

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Nos deux représentants (Michel Bague, titulaire et Anne-Charlotte Kowalik, suppléante) ont assisté à une réunion de présentation du projet. Ils vont prochainement participer à une première réunion de travail qui aura pour but, entre autres, de désigner les participants au Comité de pilotage.

Monsieur le maire explique que ce projet, qui est programmé sur quatre ans, devra se faire en étroite collaboration à tous les niveaux de réflexion : habitants, conseil municipal, groupe de travail, comité de pilotage.

Instruction des permis de construire

A compter du 1^{er} juillet 2015, au regard des dispositions de la loi ALUR, l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) ne pourront plus être instruites par les services de la DDT. Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le maire, décide de confier cette tâche, à partir de cette date, au service nouvellement créé au sein de l'Agence du Conseil départemental « Ingénierie 70. Ce service ne sera plus gratuit. Il en coûtera de 6 à 7000€ par an à la commune.

SIED : bornes de recharge électrique

Le conseil confirme la décision prise lors du précédent conseil, à savoir l'acceptation de la borne proposée par le SIED 70 (syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône).

Chantier jeunes

Durant la semaine du lundi 6 juillet au matin au vendredi 10 juillet à midi, la commune confiera à un « chantier jeunes » initié par le Centre social de St Loup, des travaux de restauration de l'étang communal.

Travaux en cours

-fibre optique : la pose d'enrobé au-dessus de la mini-fouille est prévue le 8 juin.

-rénovation des réseaux : le chantier avance bien. L'entreprise est en train de poser la canalisation AEP principale. Les raccordements individuels se feront ensuite.

-chemin de la Besse : ce chemin, entièrement rénové jusqu'au « pont de 21m », a hélas vu la visite d'inconscients en quad qui ont fait de gros dégâts. Ce qui nous a obligés à faire revenir l'entreprise.

-transports Clot : le chemin d'accès est réalisé. Les réseaux devraient suivre incessamment et les travaux de construction commencer durant l'été ou cet automne.

Maison Devoille

Concernant la maison Devoille, proche de la mairie, un droit de passage pour accéder à la chaufferie de l'immeuble sera exigé du nouveau propriétaire sinon la commune sera dans l'obligation de préempter.

Divers

-ONF : la réception des plantations forestières réalisées dans la parcelle 29 a eu lieu dernièrement. Les 80% de reprises exigées au départ seront atteints.

-salle Tenlor : le conseil accepte la proposition de la société ALGECO pour un montant HT de 17 286€ et charge M. Grignon et le maire d'examiner celle-ci dans le détail avant de donner suite, voire de négocier certains coûts.

-espace culturel : M. Guy Leduc, auteur de l'ouvrage « Voyage au pays de Colombar » donnera une conférence samedi 6 juin à 10h.

Le vernissage de l'exposition de peinture M. Alex Claude aura lieu le 12 juin à 18h

-USEP : L'union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré n'ayant pas obtenu la subvention de la communauté de communes, le conseil municipal décide de lui octroyer une subvention communale pour les 114 enfants de notre commune participant aux activités qui leur sont proposés.

-le conseil municipal adopte les RPQS eau et assainissement (Rapports sur le Prix et la Qualité du Service)

-Monsieur le Maire fait part au conseil de la manière dont sont maintenant calculées les dotations de l'état qui sont en forte baisse, calcul basé sur les seules recettes sans tenir compte des efforts d'investissement importants réalisés pour pérenniser nos ressources.

-Loi NOTRe : le conseil municipal décide de s'associer à l'opération « un crêpe noir sur les panneaux d'entrée du village » et ce jusqu'au vote de la loi à l'Assemblée nationale, ceci pour marquer notre désaccord avec les propositions faites en première lecture. Nos communes doivent pouvoir décider librement de leur avenir.